

Non au transfert aux régions de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire

Aujourd'hui plus de 30% des lycéens et lycéennes suivent un parcours de formation dans la voie professionnelle et préparent un CAP, un BEP ou un bac pro qui sont des diplômes nationaux. Transférer l'ensemble des compétences en matière de formation professionnelle initiale aux Régions revient à abandonner l'ambition d'une scolarisation commune pour tous les jeunes de 3 à 18 ans. Ce serait développer des logiques strictement utilitaristes et à court terme en ne proposant que les formations répondant aux besoins immédiats des entreprises d'un territoire. Cela conduirait à accentuer les inégalités régionales et à offrir des formations ne permettant pas aux futur.es salarié.es en formation d'envisager un avenir professionnel au-delà du territoire où ils ont été scolarisés. Ce projet constitue un recul majeur de l'État et nous ne voulons pas d'une société où l'État se désengage de la formation de 30 % de sa jeunesse.

L'affirmation qu'il faudrait sortir l'enseignement professionnel scolaire (lycées pro) des champs de compétences ministérielles : Éducation nationale (LP), Agriculture (LPA) et en charge de la mer (Lycées Maritimes) a été martelée à plusieurs reprises par certains candidats dans la campagne électorale et le débat public. Pourtant la mise en œuvre de la carte des formations professionnelles est déjà pour partie une compétence régionale. Il s'agirait donc maintenant pour ces candidats de passer à une étape supplémentaire, en transférant aux régions l'ensemble des compétences en matière de formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Ainsi, les personnels dont les enseignants (es) des lycées professionnels seraient géré-es par les Régions. Un tel transfert constitue une attaque frontale de leur statut. Les régions pourraient alors être seules à construire et à mettre en œuvre les cartes régionales des formations et fusionner facilement les CFA et les lycées professionnels. À terme, la formation professionnelle initiale sous statut scolaire pourrait disparaître au profit de l'apprentissage et les contenus de formation être définis localement.

Nos organisations syndicales CGT éducation, CGT-Agri, SNALC, SE UNSA, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SUD éducation et SUD rural sont opposées à l'abandon de la formation professionnelle scolaire par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et des Affaires Maritimes. L'enseignement professionnel a su s'adapter aux évolutions de la société en développant son offre de formation et en élevant le niveau de qualification des jeunes (création du baccalauréat professionnel, développement des poursuites d'étude en BTS...). Le projet d'une formation professionnelle gérée par les Régions est celui d'un service public d'éducation à deux vitesses. Nous rappelons notre attachement à l'égalité de dignité des trois voies du lycée (générale, technologique et professionnelle). La formation de l'ensemble des jeunes doit relever des prérogatives de l'état et des ministères chargés de l'éducation.